



rentrée en cours de mois la base de mon salaire m'est inconnue

Par **eva1985**, le **20/07/2009** à **18:18**

Bonjour,

je viens de signer un contrat saisonnier dans la restauration qui commence le 6 juillet 2009, la base de mon salaire pour un mois complet est bien évidemment de 151.67 heures, mais étant donné que je suis rentrée en cours de mois de combien d'heures sera ma base salariale? Comment puis-je faire le calcul?

De plus en ce qui concerne les jours fériés, comme le 14 juillet, jour où j'ai travaillé et qui apparemment n'a pas été payé double puisque la loi française ne l'oblige pas, ont-ils une incidence dans notre base salariale?

Je vous remercie d'avance de me répondre,

Cordialement,

Eva

Par **Cornil**, le **22/07/2009** à **19:02**

Bonsoir Eva

Sur ce forum je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 48h...

Selon les règles de la mensualisation, ton salaire de juillet sera le salaire convenu diminué du nombre d'heures non effectuées dans le mois, soit pour un début de travail le 6 juillet 4 jours supposés

à $35/6$ (dans la restauration je suppose qu'on travaille 6 jours sur 7) = 23,33 paiement
 $138,33/151,67$ du salaire mensuel.

Pour le jour férié travaillé, cela ne donne lieu à aucune augmentation obligatoire de la rémunération sauf si la convention collective y oblige.

Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des

forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)